

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juin 2014

Date de Convocation : le 16 juin 2014

Compte-rendu affiché : le 26 juin 2014

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 19 h 30
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt juin, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames FORTINI Maryline – GUDIN DU PAVILLON Monica – SAVIE EUSTACHE Françoise – VEYRAT DAL DEGAN Julie
Messieurs BLIN Roger – DAVID Mathieu – LAPORTE Michel – LEBEAU Stéphane – NOUVELOT Didier – REGNIER Claude

Excusés Représentés :

Monsieur ATARI Kamel donne pouvoir à Madame FORTINI Maryline
Madame PFLUG Josette donne pouvoir à Madame GUDIN DU PAVILLON Monica
Madame TSCHIRHARDT Maud donne pouvoir à Monsieur DAVID Mathieu
Madame VERZEAUX Véronique donne pouvoir à Madame SAVIE EUSTACHE Françoise

Absent Excusé :

Monsieur LARCHER Georges

Monsieur REGNIER Claude accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire propose à ses collègues de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération à la demande des Maires Ruraux de France ;
- Conformité de la cantine.

La proposition est acceptée par les Conseillers.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 21 mai 2014, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- PÔLE D'ANIMATIONS
- BUDGET
- TRAVAUX
- PERSONNEL
- QUESTIONS DIVERSES

I/ PÔLE D'ANIMATIONS**1.1/ Renouveau du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse des Allocations****Familiales**

– Délibération n° 044-2014

La Caisse d'Allocations Familiales nous demande la prolongation du Contrat Enfance Jeunesse sous forme de contrat de suite, pour la période 1^{er} janvier 2014 – 30 juin 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

1.2/ Modification du prix de la journée de Vacances – Délibération n° 045-2014

Nous devons tenir compte de la disparition des bons-vacances qui seront remplacés par un versement global et annuel de la Caisse d'Allocations Familiales à la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » et non aux familles, à partir de 2014.

Les familles qui bénéficiaient auparavant des bons-vacances doivent désormais pouvoir accéder à un tarif attractif.

Il est proposé d'appliquer les deux réductions suivantes sur le prix de la journée de vacances :

- Quotient familial A = - 2,00 € par jour pour le 1^{er} enfant
- Quotient familial B = - 1,00 € par jour pour le 1^{er} enfant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

1.3/ Temps d'Activité Périscolaire (TAPs) ou Nouvelles Activités Périscolaires (NAPs)

La Commune d'Épineuil a décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014.

Le Budget prévoyait le transfert de toutes les activités du Pôle d'Animations à la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) sauf la cantine dont le coût est supporté par la participation des parents. Ainsi, à compter de septembre 2014, le Pôle d'Animations ne devait plus rien coûter à la Commune.

La mise en place des NAPs modifie cette situation car elles ne sont prises en charge ni par la Caisse d'Allocations Familiales ni par la CCLTB ; donc elles sont à la charge de la Commune. Cette dernière bénéficiera toutefois de l'aide de l'État pour la rentrée 2014/2015, à hauteur de 50 € par enfant fréquentant ces activités péri-éducatives.

Le Pôle d'Animation a effectué une enquête concernant l'utilisation des NAPs à la rentrée, il en résulte que seulement 4 enfants n'utiliseraient pas ces services. L'engagement des parents se prend pour un trimestre.

Le coût estimé serait d'environ 7 500 € par an.

II/ BUDGET

L'Adjoint aux Finances, Monsieur Claude REGNIER, fait un point la Commission de Finances qui s'est réunie le 11 juin 2014.

Pour le Pôle d'Animations : les dépenses ont été réalisées à 46,6 % et les recettes doivent être abondées par les versements de la Caisse des Allocations Familiales après signature du Contrat pour le 1^{er} semestre 2014.

Pour le Service de l'Eau : la situation est normale à la mi-exercice.

Pour le Budget Principal : la situation est saine est conforme aux prévisions. Cependant quelques points sont à noter :

- Les primes d'assurance qui ne cessent d'augmenter. Le Conseil Municipal mandate le maire pour renégocier les contrats ou éventuellement les mettre en concurrence.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat est en baisse de 3 531 € justifiée par « la contribution de la commune au redressement des Finances Publiques ».
- Une partie des investissements a été engagée (Place des Relichiens, rue Jules Cavaillès, l'enfouissement Grande Rue Alfred Grévin, rue des Poches), une autre partie reste à faire.
- Il reste des subventions à percevoir (16 400 € du Conseil Régional pour l'accessibilité).
- Il reste des crédits à répartir en fonction des besoins ou des opportunités (voir ci-dessous).

2.1/ Achat d'un réfrigérateur pour la Cantine – Délibération n° 046-2014

Afin de mettre la cantine en conformité, suite à la visite des services d'hygiène de la Caisse d'Allocation Familiales et avant la contre-visite, nous devons acheter une armoire froide positive ventilée. Nous avons reçu un devis de l'entreprise SARL ADEIHR AGP pour un montant de 1 226,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de l'entreprise SARL ADEIHR AGP pour l'achat d'une armoire froide ventilée pour un montant de 1 226,40 € TTC

CHARGE le maire d'acheter le réfrigérateur dans les meilleurs délais

DÉCIDE d'affecter les crédits nécessaires selon la Décision Modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement c/ 61523	- 1 300 €
Virement à l'investissement c/ 023	+ 1 300 €
Virement du fonctionnement c/ 021	+ 1 300 €
Opération 53 « Salle André Durand » c/ 2183	+ 1 300 €

III/ TRAVAUX

Monsieur Roger BLIN, Adjoint aux Travaux, fait un résumé des décisions prises par la Commission des Travaux lors de la réunion du 11 juin dernier.

3.1/ Aire de stationnement de Camping Cars – Délibération n° 047-2014

Le Pays du Tonnerrois subventionne à hauteur de 30 % des projets dynamiques concernant le tourisme dans le Tonnerrois.

Un projet « Aire de Stationnement de Camping Cars » a été envisagé et élaboré par les services de la mairie. Son coût est estimé entre 50 000 et 60 000 € TTC selon les options choisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le projet concernant l'aménagement d'un espace réservé au Camping Cars sous réserve d'attribution du maximal de subventions.

CHARGE le maire de demander les subventions aux organismes financeurs.

3.2/ Rue Jules Cavaillès – Délibération n° 048-2014

Suite au remplacement de la conduite d'eau Potable de la Rue Jules Cavaillès, la dernière tranche de travaux consiste en la réfection de la chaussée.

La Commission a retenu le projet avec l'option de la réfection de chaussée avec enrobé à chaud ainsi que les branchements en eau Potable. Le coût est estimé à 35 300 € HT.

Ces travaux ont été proposés à la réunion cantonale du 22 mai dernier. Lors de cette réunion, une enveloppe pour la voirie communale a été répartie entre plusieurs communes et la somme de 7 153 € a été attribuée à la Commune d'Épineuil pour financer la réfection de la chaussée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la proposition de la Commission des Travaux

CHARGE le maire de lancer la consultation des entreprises dans les meilleurs délais

PREND note de l'enveloppe cantonale de 7 153 €

3.3/ Plan de Secours Incendie – Délibération n° 049-2014

Nous devons prévoir la pose de plans d'issue de secours (sécurité incendie) avant que la commission de sécurité des bâtiments communaux ait lieu en mai 2015.

Nous avons reçu un devis de l'entreprise CPFI pour un montant de 1 250,00 € HT pour 11 plans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de l'Entreprise CPFI pour un montant de 1 250,00 € HT

CHARGE le maire de lancer les travaux dans les meilleurs délais

DÉCIDE d'affecter les crédits nécessaires selon la Décision Modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement c/ 61523	- 1 600 €
Virement à l'investissement c/ 023	+ 1 600 €
Virement du fonctionnement c/ 021	+ 1 600 €
Opération 50 « Mairie » c/ 21311	+ 1 600 €

3.4/ Travaux « Service de l'Eau – Délibération n° 050-2014

La Commission des Travaux a retenu divers travaux à réaliser pour le Service de l'Eau :

- Remplacement « Canalisations en Plomb » :

A la suite d'une réparation d'une fuite d'eau, nous avons découvert une ancienne canalisation d'eau potable en plomb située en parcelle privée mais propriété de la commune, nous devons la remplacer car un simple branchement plomb est interdit depuis le 1^{er} janvier 2014. Pose de compteur sur domaine public et réfection de trois branchements eau potable : Coût hors fourreau 6 852,77 € HT

- Remplacement « Canalisation en Fonte » :

Ruelle des Ardilliers sans réfection de chaussée : Coût global 4 446,25 € HT.

- Travaux de branchement Rue Jules Cavaillès :

Ces travaux concernent les branchements des particuliers pour la viabilisation de la partie basse de la propriété du 1 rue de la Vallée : Coût estimatif 2 800,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE la proposition de la Commission des Travaux

DIT que la réfection de la chaussée de la Ruelle des Ardilliers sera étudiée lors de la prochaine réunion de la Commission des Travaux

DIT que les Décisions Modificatives seront prises dans le prochain Conseil Municipal

IV/ PERSONNEL

Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN, Adjointe au Personnel, fait un rapport sur la Commission du Personnel qui a eu lieu le 16 juin 2014.

- Les états de lieux lors de la location de la Salle « André DURAND » seront désormais effectués par l'adjoint technique résidant sur la commune ;
- L'évaluation trimestrielle des agents communaux qui s'est déroulée tous les trimestres ne sera effectuée que deux fois par an ;
- Un Document Unique doit être mis en place ;
- Le Plan de formation du personnel sera à élaborer
- Le cas d'un agent dont les congés représentent un cumul important a été évoqué. Une solution de remplacement en interne a été envisagée.

V/ SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

- Délibération n° 051-2014

Madame le Maire lit un courrier du Président des Maires Ruraux qui propose de prendre une délibération d'affirmation du soutien de la Commune au Conseil Général de l'Yonne et à son maintien dans l'organisation territoriale.

Après en avoir entendu la lecture,

Considérant le discours du Président de la République lors de la clôture des États Généraux de la démocratie territoriale en octobre 2012 favorable aux Conseil Généraux ;

Considérant les propos du Président de la République lors de ses vœux aux Corrégiens le 18 janvier favorable aux Conseils Généraux ;

Considérant le discours de politique générale du Premier Ministre, Manuel VALLS du 8 avril 2014 proposant d'engager le débat sur l'avenir des Conseils Départementaux et leur suppression à l'horizon 2021 ;

Considérant la Constitution du 4 octobre 1958 créant un titre spécifique consacré aux Collectivités Territoriales ;

Considérant les lois de décentralisation :

- La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, renforçant la décentralisation, la déconcentration et la coopération locale ;
- La loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) ;
- La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « Loi Chevènement » ;
- La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 ;

Considérant l'objectif général de la réforme qui vise à anéantir le niveau de proximité et concentre les pouvoirs et moyens, il n'est pas question d'une modernisation, c'est un retour au passé ;

Considérant que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et de péréquation ;

Considérant que parallèlement à la décision de supprimer les Conseil Généraux, la volonté est clairement de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la raréfaction des ressources, par des mesures indirectes ou obligatoires comme de nouveaux transferts obligatoires de compétences ;

Considérant que l'interlocuteur naturel des communes rurales est le Département et qu'il joue un rôle de proximité essentiel de cohésion territoriale entre habitants des villes et des campagnes ;

Considérant que si le département était supprimé, les conséquences seraient immédiates et dramatiques sur l'aide sociale, les subventions versées au monde associatif, sur les investissements sur les routes, les collèges, les projets d'aménagement et que les décisions seraient prises à des centaines de kilomètres avec pour conséquence de donner la priorité aux projets les plus importants liés aux métropoles ;

Considérant que quel que soit le niveau qui se verrait imposer la compétence, l'État ne l'aiderait pas financièrement ;

Considérant que les conséquences sociales sur les agents publics transférés d'une administration à l'autre et parfois obligés de quitter leurs communes seraient majeures et coûteuses ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à bulletin secret :

3 = NON, 3 = BLANC, 8 = OUI

RÉAFFIRME :

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- Le rôle essentiel du Conseil Général de l'Yonne en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- Son souhait que l'État concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche.

V/ QUESTIONS DIVERSES :

- Le Pôle d'Animations organise une semaine de Cirque Pédagogique, fin juillet. Il fait un appel aux Conseillers pour le montage du chapiteau le 20 juillet de 15 heures à 17 heures.
- Association « Rencontres et Fêtes » : Madame Monica GUDIN DU PAVILLON a été nommée Présidente de l'Association.
- La fête du 14 juillet aura lieu le 13 juillet afin de permettre aux gens de profiter de la journée entière et de la soirée du dimanche puisque le lundi 14 est férié. L'animation est prévue au Pâtis et débutera par une chasse aux bonbons pour les petits, suivie d'un pot offert par la mairie au cours duquel les adultes et enfants de plus de 10 ans pourront s'inscrire au concours amical de boules. Un repas tiré du panier suivra et les animations de l'après-midi se concluront par une distribution de lots avec apéritif offert par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

Récapitulatif des délibérations prises :

I/ PÔLE D'ANIMATIONS

- Délibération n° 044-2014 – 1.1/ Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse des Allocations Familiales

- Délibération n° 045-2014 – 1.2/ Modification du prix de la journée de Vacances

II/ BUDGET

- Délibération n° 046-2014 – 2.1/ Achat d'un réfrigérateur pour la Cantine

III/ TRAVAUX

- Délibération n° 047-2014 – 3.1/ Aire de stationnement de Camping-cars

- Délibération n° 048-2014 – 3.2/ Rue Jules Cavailès

- Délibération n° 049-2014 – 3.3/ Plan de Secours Incendie

- Délibération n° 050-2014 – 3.4/ Travaux « Service de l'Eau

V/ SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

- Délibération n° 051-2014